

S'LO

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'Indre
Arrondissement de Le Blanc
Canton de Saint Gaultier

MAIRIE DE SACIERGES SAINT MARTIN EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept avril, à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de SACIERGES ST MARTIN dûment convoqué en date du 10 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de conseil, sous la présidence de Mr Thierry BERNARD, Maire

Présents : Pascal BARITAUD, Thierry BERNARD, Marc COUSSEAU, Samuel DEMOUSSEAU, Angélique DESMAISON, Bérénice LAMOUREUX, Carl MAHUZIES, Johanna MÉLINAND, Dominique PELLERIN, Guillaume VIARD

Absent : Aïcha TITOUNI (donne pouvoir à Mme Desmaison)

Mme Bérénice LAMOUREUX a été élue secrétaire

Nombre de conseillers en exercice : 11 – présents : 10 – votants : 11

DELIBERATION 13-27042026-1 DESIGNATION DU CORRESPONDANT DEFENSE

Le maire rappelle que conformément à la circulaire du 26 octobre 2001, chaque commune doit désigner, parmi les membres du conseil municipal, un correspondant défense.

Les correspondants défense remplissent une mission de sensibilisation des concitoyens aux questions de défense. Ils sont les acteurs de la diffusion de l'esprit de défense dans les communes et les interlocuteurs privilégiés des autorités civiles et militaires du département et de la région. Ils s'expriment sur l'actualité défense, le parcours citoyen, le devoir de mémoire, la reconnaissance et la solidarité.

Les correspondants de défense doivent pouvoir apporter des informations sur l'actualité défense.

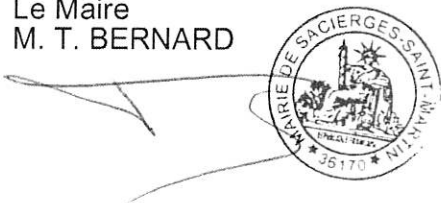
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-29, L2121-21 ;

Vu la circulaire du 26 octobre 2001 ;

Vu l'instruction ministérielle du 8 janvier 2009 ;

Le conseil municipal, après délibéré à l'unanimité des membres présents, désigne Thierry BERNARD correspondant défense de la commune de Sacierges St Martin.

Le 28 avril 2026
Le Maire
M. T. BERNARD



La secrétaire de séance
Mme B. LAMOUREUX

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Indre
Arrondissement de Le Blanc
Canton de Saint Gaultier

MAIRIE DE SACIERGES SAINT MARTIN EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept avril, à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de SACIERGES ST MARTIN dûment convoqué en date du 10 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de conseil, sous la présidence de Mr Thierry BERNARD, Maire

Présents : Pascal BARITAUD, Thierry BERNARD, Marc COUSSEAU, Samuel DEMOUSSEAU, Angélique DESMAISON, Bérénice LAMOUREUX, Carl MAHUZIES, Johanna MÉLINAND, Dominique PELLERIN, Guillaume VIARD

Absent : Aïcha TITOUNI (donne pouvoir à Mme Desmaison)

Mme Bérénice LAMOUREUX a été élue secrétaire

Nombre de conseillers en exercice : 11 – présents : 10 – votants : 11

DELIBERATION 14-27042026-2 ÉLECTION DES CORRESPONDANTS DU CNAS

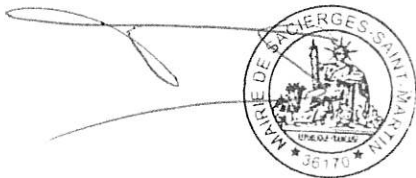
Le maire rappelle que la commune est adhérente au CNAS (Comité national d'action sociale).

Vu le renouvellement du conseil municipal suite aux élections du 15 mars 2026, il convient de renouveler les représentants de la commune à cette structure.

Sont désignées, à l'unanimité des membres présents :

- Mme Bérénice LAMOUREUX pour le collège des élus
- Mme Sonia PADEL pour le collège des agents

Le 28 avril 2026
Le Maire
M. T. BERNARD



La secrétaire de séance
Mme B. LAMOUREUX

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de l'Indre

Arrondissement de Le Blanc

Canton de Saint Gaultier

MAIRIE DE SACIERGES SAINT MARTIN EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept avril, à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de SACIERGES ST MARTIN dûment convoqué en date du 10 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de conseil, sous la présidence de Mr Thierry BERNARD, Maire

Présents : Pascal BARITAUD, Thierry BERNARD, Marc COUSSEAU, Samuel DEMOUSSEAU, Angélique DESMAISON, Bérénice LAMOUREUX, Carl MAHUZIES, Johanna MÉLINAND, Dominique PELLERIN, Guillaume VIARD

Absent : Aïcha TITOUNI (donne pouvoir à Mme Desmaison)

Mme Bérénice LAMOUREUX a été élue secrétaire

Nombre de conseillers en exercice : 11 – présents : 10 – votants : 11

DELIBERATION 15-27042026-3 COMPOSITION DE LA CCID

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms dans les conditions de l'article 1650 du code général des impôts et de la faire parvenir aux services fiscaux.

Envoyé en préfecture le 28/04/2026

Reçu en préfecture le 28/04/2026


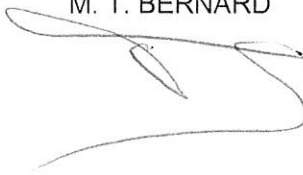
Publié le **28 AVR. 2026**

ID : 036-213601776-20260427-15_27042026_3-DE

S'LO

NOM	ADRESSE
AXISA Danièle	3 Allée des Fromentaux - Chéniers - 36170 Sacierges
BARITAUD Pascal	12 Rue des Cheubrottes - Chéniers - 36170 Sacierges
BIARDEAU Jean-Michel	2 Allée des fleurs - La Lande - 36170 Sacierges
BICHER Jacques	5 Allée des Fromentaux - Chéniers - 36170 Sacierges
BERTHON Christian	10 Rue de l'Ébaupin - 36170 Sacierges
BRETIN Yves	3 Rue des Grandchaumes - 36170 Sacierges
COUSSEAU Marc	1 La Minière - 36170 Sacierges
DELAUNE Christophe	4 Rue des Chennevières - 36170 Sacierges
DEMOUSSEAU Samuel	24 Rue du Sabotier - 36170 Sacierges
DURAND Jean-Pierre	1 La Loge - 36170 Sacierges
LAUREL Françoise	7 Rue de l'Ébaupin - 36170 Sacierges
GRELLIER Martine	3 Rte de la Puychallerie - 36170 Sacierges
JOLLIVET Christophe	2 rue des Pré Balaugé - 36170 Sacierges
LAMOUREUX Bérénice	1 Rue des Hirondelles - Le Colombier - 36170 Sacierges
MAHUZIES Carl	18 Rte de Chéniers - 36170 Sacierges
MOULIN Gilles	2 Le Mas – 36800 Luzeret
MOULIN Jean-Claude	5 Rue des Chennevières - 36170 Sacierges
PALANCHER Jean-Pierre	16 Rue du Busson – Le Colombier - 36170 Sacierges
PELLERIN Dominique	4 Rue de la Tour - La Lande - 36170 Sacierges
PELLERIN Roger	La Tournière - 36800 Luzeret
BARITAUD Luc	2 ZA de la Bouige - Chéniers - 36170 Sacierges
TITOUNI Aïcha	4 Rue de l'Ébaupin - 36170 Sacierges
TROMPEAU Jean-François	11 Chambord - 36170 Chazelet
VIARD Guillaume	14 Le Plaix - 36170 Sacierges

Le 28 avril 2026
Le Maire,
M. T. BERNARD



La secrétaire de séance
Mme B. LAMOUREUX



S'LO ✓

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Indre
Arrondissement de Le Blanc
Canton de Saint Gaultier

MAIRIE DE SACIERGES SAINT MARTIN EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept avril, à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de SACIERGES ST MARTIN dûment convoqué en date du 10 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de conseil, sous la présidence de Mr Thierry BERNARD, Maire

Présents : Pascal BARITAUD, Thierry BERNARD, Marc COUSSEAU, Samuel DEMOUSSEAU, Angélique DESMAISON, Bérénice LAMOUREUX, Carl MAHUZIES, Johanna MÉLINAND, Dominique PELLERIN, Guillaume VIARD

Absent : Aïcha TITOUNI (donne pouvoir à Mme Desmaison)

Mme Bérénice LAMOUREUX a été élue secrétaire

Nombre de conseillers en exercice : 11 – présents : 10 – votants : 11

DELIBERATION 16-27042026-4

ADHESION A L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE 36.

Monsieur le maire fait part à l'assemblée délibérante de l'existence d'une agence technique départementale, dénommée « **Agence Technique Départementale 36 (A.T.D.36)** », créée sur proposition du Département de l'Indre, entre les communes, les établissements publics de coopération intercommunale et le Département.

Conformément à l'article L 5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette agence a été créée sous la forme d'un établissement public administratif et a pour objet d'apporter à ses membres qui le demandent une assistance technique dans le domaine de la voirie.

Chaque commune ou établissement public de coopération intercommunale adhérent a un représentant à l'Assemblée Générale de l'Agence, le Département y est représenté par huit conseillers départementaux.

Les missions proposées à l'Assemblée générale de l'Agence sont :

- Une assistance à la gestion du domaine public,
- Une assistance à la programmation des travaux d'entretien,
- Une assistance à la gestion des ouvrages d'art,
- Une maîtrise d'œuvre pour les petits travaux d'investissement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, et compte tenu de l'intérêt pour la commune de l'adhésion à cette agence :

- Décide d'adhérer à l'Agence Technique Départementale 36.
- Approuve les statuts ci annexés de l'Agence Technique Départementale 36.

Envoyé en préfecture le 28/04/2026

Reçu en préfecture le 28/04/2026



Publié le **28 AVR. 2026**

S'LO

ID : 036-213601776-20260427-16_27042026_4-DE

- Désigne M Thierry BERNARD pour représenter la commune à l'Assemblée Générale de l'Agence Technique Départementale 36.
- S'engage à verser à l'Agence Technique Départementale de l'Indre une cotisation annuelle fixée conformément aux statuts de l'Agence.
- Autorise le Maire à signer tous documents relatifs à l'adhésion à l'Agence Technique Départementale 36.

Le 28 avril 2026
Le Maire
M. T. BERNARD



La secrétaire de séance
Mme B. LAMOUREUX



Envoyé en préfecture le 28/04/2026

Reçu en préfecture le 28/04/2026

Publié le **28 AVR. 2026**

ID : 036-213601776-20260427-17_27042026_5-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Indre
Arrondissement de Le Blanc
Canton de Saint Gaultier

MAIRIE DE SACIERGES SAINT MARTIN EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept avril, le Conseil Municipal de la commune de SACIERGES ST MARTIN dûment convoqué en date du 10 avril 2026, s'est réuni à 20h30 en session ordinaire, à la salle de conseil, sous la présidence de Mr Thierry BERNARD, Maire.

Présents : Pascal BARITAUD, Thierry BERNARD, Marc COUSSEAU, Samuel DEMOUSSEAU, Angélique DESMAISON, Bérénice LAMOUREUX, Carl MAHUZIES, Johanna MÉLINAND, Dominique PELLERIN, Guillaume VIARD

Absente (excusée) : Aïcha TITOUNI (donne pouvoir à Mme Desmaison)
Mme Lamoureux a été élu secrétaire

Nombre de conseillers en exercice : 11 – présents : 10 – votants : 11

DELIBERATION 17-27042026-5 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2025 – Budget PRINCIPAL


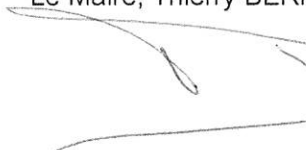
Suite à l'étude du compte de gestion de l'exercice 2025 présenté par Mme AUDUREAU Marie-Laure inspecteur divisionnaire FiP,
Considérant l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, **approuve le compte de gestion** de la commune pour l'année **2025** qui fait apparaître :

- en section de fonctionnement, un **excédent** de + **33 710,38 €**. (Trente-trois mille sept cent dix euros et trente-huit centimes)
- en section d'investissement, un **déficit** de – **54 691,62 €**. (Cinquante-quatre mille six cent quatre-vingt-onze euros et soixante-deux centimes)

Le conseil municipal n'émet **aucune réserve ni observation** sur la conformité des comptes présentés par le SGC du Blanc et certifiés par l'ordonnateur.

Le 28 avril 2026
Le Maire, Thierry BERNARD



La secrétaire de séance
Bérénice LAMOUREUX



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Indre
Arrondissement de Le Blanc
Canton de Saint Gaultier

MAIRIE DE SACIERGES SAINT MARTIN EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept avril, le Conseil Municipal de la commune de SACIERGES ST MARTIN dûment convoqué en date du 10 avril 2026, s'est réuni à 20h30 en session ordinaire, à la salle de conseil, sous la présidence de Mme Bérénice LAMOUREUX, adjointe au Maire.

Présents : Pascal BARITAUD, Thierry BERNARD, Marc COUSSEAU, Samuel DEMOUSSEAU, Angélique DESMAISON, Bérénice LAMOUREUX, Carl MAHUZIES, Johanna MÉLINAND, Dominique PELLERIN, Guillaume VIARD

Absente (excusée) : Aïcha TITOUNI (donne pouvoir à Mme Desmason)
Mme Lamoureux a été élu secrétaire

Nombre de conseillers en exercice : 11 – présents : 10 – votants : 10

DELIBERATION 18-27042026-6 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025 – Budget PRINCIPAL

Suite à l'étude et à l'approbation du compte de gestion de l'exercice 2025 présenté par Mme Marie-Laure AUDUREAU, inspecteur divisionnaire FiP,

Après s'être fait présenter le détail des crédits budgétés ainsi que les réalisations de l'année écoulée, soit l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025, y compris celles relatives à la journée complémentaire,



Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et votants, **approuve le compte administratif** pour l'année **2025** présenté par Madame Bérénice Lamoureux, Adjointe au Maire de la commune de Sacierges St Martin, qui fait apparaître :

- en section de fonctionnement, un **excédent** de + **33 710,38 €**. (Trente-trois mille sept cent dix euros et trente-huit centimes)
- en section d'investissement, un **déficit** de – **54 691,62 €**. (Cinquante-quatre mille six cent quatre-vingt-onze euros et soixante-deux centimes)

Ce qui ramène le **résultat de clôture cumulé** à reporter sur l'année 2026 à :

- un **excédent** de + **213 345,07 €** en section de fonctionnement.
- un **déficit** de – **168 871,31 €** en section d'investissement

Le 28 avril 2026
Le Maire, Thierry BERNARD



La secrétaire de séance
Bérénice LAMOUREUX



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Indre
Arrondissement de Le Blanc
Canton de Saint Gaultier

MAIRIE DE SACIERGES SAINT MARTIN EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept avril, le Conseil Municipal de la commune de SACIERGES ST MARTIN dûment convoqué en date du 10 avril 2026, s'est réuni à 20h30 en session ordinaire, à la salle de conseil, sous la présidence de Mr Thierry BERNARD, Maire.

Présents : Pascal BARITAUD, Thierry BERNARD, Marc COUSSEAU, Samuel DEMOUSSEAU, Angélique DESMAISON, Bérénice LAMOUREUX, Carl MAHUZIES, Johanna MÉLINAND, Dominique PELLERIN, Guillaume VIARD

Absente (excusée) : Aïcha TITOUNI (donne pouvoir à Mme Desmaison)
Mme Lamoureux a été élu secrétaire

Nombre de conseillers en exercice : 11 – présents : 10 – votants : 11

DELIBERATION 19-27042026-7 AFFECTATION DU RESULTAT 2025 SUR 2026 – Budget PRINCIPAL

Monsieur le Maire rappelle les résultats du compte administratif 2025 :

- un **excédent** de + **213 345,07 €** en section de fonctionnement.
- un **déficit** de – **168 871,31 €** en section d'investissement
- des **restes à réaliser dépenses** 2025 pour un montant de 302,18 €
- des **restes à réaliser recettes** 2025 pour un montant de 38 452,00 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide l'affectation des résultats suivante :

AFFECTATION DE RÉSULTAT	BU 2026
Fonctionnement	
Résultat de l'exercice 2025	33 710,38
Résultat antérieur reporté 002	179 634,69
Résultat définitif à affecter	213 345,07
Investissement	
Résultat de l'exercice 2025	-54 691,62
Résultat antérieur reporté 001	-114 179,69
Résultat cumulé 2025	-168 871,31
Restes à réaliser dépenses :	302,18
Restes à réaliser recettes :	38 452,00
Solde des restes à réaliser	38 149,82
Résultat définitif :	-130 721,49
Affectation du résultat :	
Exécution du virement à la section d'investissement (1068)	130 721,49
Affectation complémentaire en réserve (1068):	0,00
Affectation à l'excédent reporté (002) :	82 623,58

Le 28 avril 2026
Le Maire, Thierry BERNARD



La secrétaire de séance
Bérénice LAMOUREUX

Envoyé en préfecture le 28/04/2026

Reçu en préfecture le 28/04/2026

Publié le **28 AVR. 2026**

ID : 036-213601776-20260427-20_27042026_8-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Indre
Arrondissement de Le Blanc
Canton de Saint Gaultier

MAIRIE DE SACIERGES SAINT MARTIN EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept avril, le Conseil Municipal de la commune de SACIERGES ST MARTIN dûment convoqué en date du 10 avril 2026, s'est réuni à 20h30 en session ordinaire, à la salle de conseil, sous la présidence de Mr Thierry BERNARD, Maire.

Présents : Pascal BARITAUD, Thierry BERNARD, Marc COUSSEAU, Samuel DEMOUSSEAU, Angélique DESMAISON, Bérénice LAMOUREUX, Carl MAHUZIES, Johanna MÉLINAND, Dominique PELLERIN, Guillaume VIARD

Absente (excusée) : Aïcha TITOUNI (donne pouvoir à Mme Desmaison)
Mme Lamoureux a été élu secrétaire

Nombre de conseillers en exercice : 11 – présents : 10 – votants : 11

DELIBERATION 20-27042026-8 VOTE DES TAXES LOCALES 2026 – BU PRINCIPAL


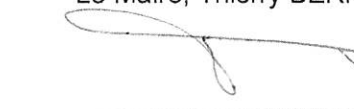
Le Maire donne lecture de l'état de notification des taux d'imposition pour l'année 2026 concernant les taxes directes locales (Etat N°1259).

Au vu des résultats du compte administratif 2025, le maire propose au conseil municipal de ne pas augmenter les taux et de reconduire pour l'année 2026 les taux d'imposition de l'année précédente.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, vote les taux d'imposition des taxes locales pour l'exercice 2026 comme suit :

- **Taxe foncière (bâti) : 30,30 %**
- **Taxe foncière (non bâti) : 37,54 %**
- **Taxe habitation : 14,69 %** (*Résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale*)

Le 28 avril 2026
Le Maire, Thierry BERNARD



La secrétaire de séance
Bérénice LAMOUREUX



MAIRIE DE SACIERGES SAINT MARTIN EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept avril, le Conseil Municipal de la commune de SACIERGES ST MARTIN dûment convoqué en date du 10 avril 2026, s'est réuni à 20h30 en session ordinaire, à la salle de conseil, sous la présidence de Mr Thierry BERNARD, Maire.

Présents : Pascal BARITAUD, Thierry BERNARD, Marc COUSSEAU, Samuel DEMOUSSEAU, Angélique DESMAISON, Bérénice LAMOUREUX, Carl MAHUZIES, Johanna MÉLINAND, Dominique PELLERIN, Guillaume VIARD

Absente (excusée) : Aïcha TITOUNI (donne pouvoir à Mme Desmaison)
Mme Lamoureux a été élu secrétaire

Nombre de conseillers en exercice : 11 – présents : 10 – votants : 11



DELIBERATION 21-27042026-9 VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2026

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le budget principal 2026 qui s'équilibre comme suit :

- section de fonctionnement : **457 336,12 euros** (quatre cent cinquante-sept mille trois cent trente-six euros et douze centimes)
- section d'investissement : **300 023,61 euros** (trois cent mille vingt-trois euros et soixante et un centimes)

Le 28 avril 2026

Le Maire,
M. T. BERNARD



La secrétaire de séance
Mme B. LAMOUREUX



M A I R I E D E S A C I E R G E S S A I N T M A R T I N EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept avril, le Conseil Municipal de la commune de SACIERGES ST MARTIN dûment convoqué en date du 10 avril 2026, s'est réuni à 20h30 en session ordinaire, à la salle de conseil, sous la présidence de Mr Thierry BERNARD, Maire.

Présents : Pascal BARITAUD, Thierry BERNARD, Marc COUSSEAU, Samuel DEMOUSSEAU, Angélique DESMAISON, Bérénice LAMOUREUX, Carl MAHUZIES, Johanna MÉLINAND, Dominique PELLERIN, Guillaume VIARD

Absente (excusée) : Aïcha TITOUNI (donne pouvoir à Mme Desmaison)
Mme Lamoureux a été élu secrétaire

Nombre de conseillers en exercice : 11 – présents : 10 – votants : 11

DELIBERATION 22-27042026-10 FONGIBILITE DES CREDITS EN M57 POUR L'ANNEE 2026

Le maire rappelle aux membres du conseil que le référentiel M57 étend à toutes les collectivités territoriales les règles budgétaires assouplies offrant une plus grande marge de manœuvre et souplesse budgétaire aux gestionnaires, notamment en matière de fongibilité des crédits.

Vu l'article L. 2121-29 du code général des collectivités territoriales, l'article 242 de la loi n°2018-1317 du 28 décembre de finances pour 2019 et l'arrêté ministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales ;

Considérant que la collectivité a adopté par la délibération N° 24-18072023-2 en date du 18 juillet 2023 la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2024 et que cette norme comptable s'applique au budget communal ;

Vu l'article L. 5217-10-6 du code général des collectivités territoriales, « dans la limite fixée à l'occasion du budget et ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, l'assemblée délibérante peut déléguer la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Dans ce cas, l'assemblée délibérante est informée des mouvements de crédits lors de sa plus proche séance ».

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le conseil municipal :
- autorise le maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, soit :

- 15 613,95 euros pour la section de fonctionnement,
- 22 396,77 euros pour la section d'investissement.

- donne tous pouvoirs à M. le maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le 28 avril 2026
Le Maire,
M. T. BERNARD



La secrétaire de séance
Mme B. LAMOUREUX

MAIRIE DE SACIERGES SAINT MARTIN EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept avril, le Conseil Municipal de la commune de SACIERGES ST MARTIN dûment convoqué en date du 10 avril 2026, s'est réuni à 20h30 en session ordinaire, à la salle de conseil, sous la présidence de Mr Thierry BERNARD, Maire.

Présents : Pascal BARITAUD, Thierry BERNARD, Marc COUSSEAU, Samuel DEMOUSSEAU, Angélique DESMAISON, Bérénice LAMOUREUX, Carl MAHUZIES, Johanna MÉLINAND, Dominique PELLERIN, Guillaume VIARD

Absente (excusée) : Aïcha TITOUNI (donne pouvoir à Mme Desmaison)
Mme Lamoureux a été élu secrétaire

Nombre de conseillers en exercice : 11 – présents : 10 – votants : 11

DELIBERATION 23-27042026-11 BUDGET ASSAINISSEMENT APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2025

Suite à l'étude du compte de gestion « Assainissement » de l'exercice 2025 présenté par Mme Marie-Laure AUDUREAU du SGC Le Blanc (36300),

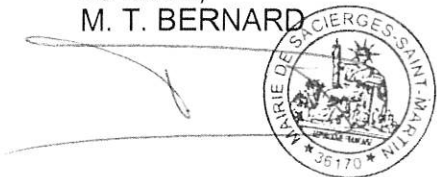
Considérant l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents ou représentés le compte de gestion du budget annexe « assainissement » pour l'année 2025 qui fait apparaître :

- en section de fonctionnement, un **excédent** de + 1 771,96 €. (Mille sept cent soixante et onze euros et quatre-vingt-seize centimes)
- en section d'investissement, un **excédent** de + 4 849,00 €. (Quatre mille huit cent quarante-neuf euros)

Le conseil municipal n'émet **aucune réserve ni observation** sur la conformité des comptes présentés par le Receveur et certifiés par l'ordonnateur.

Le 28 AVRIL 2026
Le Maire,
M. T. BERNARD



La secrétaire de séance
Mme B. LAMOUREUX

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'L' and 'M' followed by a long horizontal stroke.

MAIRIE DE SACIERGES SAINT MARTIN EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept avril, le Conseil Municipal de la commune de SACIERGES ST MARTIN dûment convoqué en date du 10 avril 2026, s'est réuni à 20h30 en session ordinaire, à la salle de conseil, sous la présidence de Mme Bérénice Lamoureux, adjointe Maire.

Présents : Pascal BARITAUD, Thierry BERNARD, Marc COUSSEAU, Samuel DEMOUSSEAU, Angélique DESMAISON, Bérénice LAMOUREUX, Carl MAHUZIES, Johanna MÉLINAND, Dominique PELLERIN, Guillaume VIARD

Absente (excusée) : Aïcha TITOUNI (donne pouvoir à Mme Desmaison)
Mme Lamoureux a été élu secrétaire

Nombre de conseillers en exercice : 11 – présents : 10 – votants : 10

DELIBERATION 24-27042026-12 BUDGET ASSAINISSEMENT APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025

Suite à l'étude et à l'approbation du compte de gestion « Assainissement » de l'exercice 2025 présenté par Mme Marie-Laure AUDUREAU du SGC Le Blanc (36300),

Après s'être fait présenter le détail des crédits budgétés ainsi que les réalisations de l'année écoulée, soit l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **approuve, à l'unanimité des membres présents et votants, le compte administratif** du budget annexe « assainissement » pour l'année **2025** présenté par Madame Bérénice Lamoureux, Adjointe au Maire de la commune de Sacierges St Martin, qui fait apparaître :

- en section de fonctionnement, un **excédent** de **+ 1 771,96 €**. (Mille sept cent soixante et onze euros et quatre-vingt-seize centimes)
- en section d'investissement, un **excédent** de **+ 4 849,00 €**. (Quatre mille huit cent quarante-neuf euros)

Ce qui ramène le **résultat de clôture cumulé** à reporter sur l'année 2026 à :

- un **excédent** de **+ 5 773,93 €** en section de fonctionnement.
- un **excédent** de **+ 9 781,09 €** en section d'investissement

Le 28 avril 2026
Le Maire,
M. T. BERNARD



La secrétaire de séance
Mme B. LAMOUREUX

MAIRIE DE SACIERGES SAINT MARTIN EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept avril, le Conseil Municipal de la commune de SACIERGES ST MARTIN dûment convoqué en date du 10 avril 2026, s'est réuni à 20h30 en session ordinaire, à la salle de conseil, sous la présidence de Mr Thierry BERNARD, Maire.

Présents : Pascal BARITAUD, Thierry BERNARD, Marc COUSSEAU, Samuel DEMOUSSEAU, Angélique DESMAISON, Bérénice LAMOUREUX, Carl MAHUZIES, Johanna MÉLINAND, Dominique PELLERIN, Guillaume VIARD

Absente (excusée) : Aïcha TITOUNI (donne pouvoir à Mme Desmaison)
Mme Lamoureux a été élu secrétaire

Nombre de conseillers en exercice : 11 – présents : 10 – votants : 11

DELIBERATION 25-27042026-13 BUDGET ASSAINISSEMENT : AFFECTATION DU RESULTAT 2025 SUR LE BUDGET 2026

Monsieur le Maire rappelle les résultats cumulés du compte administratif 2025 :

Résultat de clôture cumulé à reporter sur l'année 2026 à :

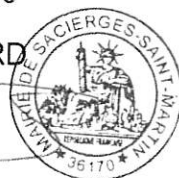
- un **excédent de + 5 773,93 €** en section de fonctionnement.
- un **excédent de + 9 781,09 €** en section d'investissement

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés l'affectation des résultats suivante :

- Art 001 : recette de **5 773,93** euros
- Art 002 : recette de **9 781,09** euros

AFFECTATION DE RÉSULTAT	BU 2026
Fonctionnement	
Résultat de l'exercice 2025	1 771,96
Résultat antérieur reporté 002	4 001,97
Résultat définitif à affecter	5 773,93
Investissement	
Résultat de l'exercice 2025	4 849,00
Résultat antérieur reporté 001	4 932,09
Résultat cumulé 2025	9 781,09
Restes à réaliser dépenses :	
Restes à réaliser recettes :	
Solde des restes à réaliser	0,00
Résultat définitif :	9 781,09
Affectation du résultat :	
Exécution du virement à la section d'investissement (1068) :	
Affectation à l'excédent reporté (002) :	5 773,93

Le 28 avril 2026
Le Maire,
M. T. BERNARD



La secrétaire de séance
Mme B. LAMOUREUX

MAIRIE DE SACIERGES SAINT MARTIN EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept avril, le Conseil Municipal de la commune de SACIERGES ST MARTIN dûment convoqué en date du 10 avril 2026, s'est réuni à 20h30 en session ordinaire, à la salle de conseil, sous la présidence de Mr Thierry BERNARD, Maire.

Présents : Pascal BARITAUD, Thierry BERNARD, Marc COUSSEAU, Samuel DEMOUSSEAU, Angélique DESMAISON, Bérénice LAMOUREUX, Carl MAHUZIES, Johanna MÉLINAND, Dominique PELLERIN, Guillaume VIARD

Absente (excusée) : Aïcha TITOUNI (donne pouvoir à Mme Desmaison)
Mme Lamoureux a été élu secrétaire

Nombre de conseillers en exercice : 11 – présents : 10 – votants : 11

DELIBERATION 26-27042026-14 BUDGET ASSAINISSEMENT VOTE DU BUDGET 2026

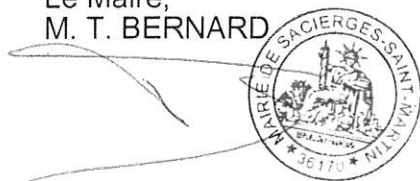
Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le budget primitif du budget annexe « assainissement » 2026 qui s'équilibre comme suit :

- section de fonctionnement : **25 631,93 euros** (vingt-cinq mille six cent trente et un euros et quatre-vingt-treize centimes)

- section d'investissement : **19 488,09 euros** (dix-neuf mille quatre cent quatre-vingt-huit euros et neuf centimes)

Le 28 avril 2026

Le Maire,
M. T. BERNARD



La secrétaire de séance
Mme B. LAMOUREUX

M A I R I E D E S A C I E R G E S S A I N T M A R T I N EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept avril, le Conseil Municipal de la commune de SACIERGES ST MARTIN dûment convoqué en date du 10 avril 2026, s'est réuni à 20h30 en session ordinaire, à la salle de conseil, sous la présidence de Mr Thierry BERNARD, Maire.

Présents : Pascal BARITAUD, Thierry BERNARD, Marc COUSSEAU, Samuel DEMOUSSEAU, Angélique DESMAISON, Bérénice LAMOUREUX, Carl MAHUZIES, Johanna MÉLINAND, Dominique PELLERIN, Guillaume VIARD

Absente (excusée) : Aïcha TITOUNI (donne pouvoir à Mme Desmaison)
Mme Lamoureux a été élu secrétaire

Nombre de conseillers en exercice : 11 – présents : 10 – votants : 11

DELIBERATION 27-27042026-15 FONGIBILITE DES CREDITS EN M49 POUR L'ANNEE 2026

Le maire informe les membres du conseil municipal que le référentiel budgétaire et comptable M49 introduit dans ses dispositions la possibilité au conseil municipal de déléguer au Maire la faculté de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Cette fongibilité est autorisée dans la limite maximale, fixée à l'occasion du vote du budget, de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section.

Lorsque l'autorisation lui est donnée, le maire rend compte de ces mouvements de crédits auprès de l'assemblée délibérante lors de sa plus proche séance.

Il est proposé d'adopter cette disposition de souplesse budgétaire, qui permettra de réaliser des opérations de virement de crédits budgétaires entre chapitres avec rapidité, dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de la section de fonctionnement et de 7.5 % du montant des dépenses réelles de la section d'investissement.

Vu l'article L5217-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les instructions budgétaires et comptables de la nomenclature M49,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le conseil municipal :

- autorise le maire à procéder à compter du 1er janvier 2026 sur le budget assainissement, à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de la section de fonctionnement et de 7.5 % du montant des dépenses réelles de la section d'investissement,

- donne tous pouvoirs au maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le 28 avril 2026
Le Maire,
M. T. BERNARD



La secrétaire de séance
Mme B. LAMOUREUX

M A I R I E D E S A C I E R G E S S A I N T M A R T I N EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept avril, le Conseil Municipal de la commune de SACIERGES ST MARTIN dûment convoqué en date du 10 avril 2026, s'est réuni à 20h30 en session ordinaire, à la salle de conseil, sous la présidence de Mr Thierry BERNARD, Maire.

Présents : Pascal BARITAUD, Thierry BERNARD, Marc COUSSEAU, Samuel DEMOUSSEAU, Angélique DESMAISON, Bérénice LAMOUREUX, Carl MAHUZIES, Johanna MÉLINAND, Dominique PELLERIN, Guillaume VIARD

Absente (excusée) : Aïcha TITOUNI (donne pouvoir à Mme Desmaison)
Mme Lamoureux a été élu secrétaire

Nombre de conseillers en exercice : 11 – présents : 10 – votants : 11

DELIBERATION 28-27042026-16 ACQUISITION BIEN IMMOBILIER – 10 LE PLAIX

Le maire informe que l'ensemble immobilier situé 10 Le Plaix, cadastré C 1090, 1089 et 1091 est à vendre pour un montant de 25 000 € + frais notariés estimés à 5 000 €.

Le maire propose au conseil municipal d'acquérir ce bien, en vue de futurs projets de la commune.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- ACCEPTE d'acquérir ce bien immobilier pour un montant de 25 000 € + frais de notaire estimés à 5 000 €,
- AUTORISE le maire à signer les actes auprès du notaire choisi par le vendeur en charge de cette transaction et tous les documents concernant cette affaire,
- AUTORISE le maire à procéder aux mandatements liés à cette transaction.

Le 29 avril 2026
Le Maire,
M. T. BERNARD



La secrétaire de séance
Mme B. LAMOUREUX

MAIRIE DE SACIERGES SAINT MARTIN EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept avril, le Conseil Municipal de la commune de SACIERGES ST MARTIN dûment convoqué en date du 10 avril 2026, s'est réuni à 20h30 en session ordinaire, à la salle de conseil, sous la présidence de Mr Thierry BERNARD, Maire.

Présents : Pascal BARITAUD, Thierry BERNARD, Marc COUSSEAU, Samuel DEMOUSSEAU, Angélique DESMAISON, Bérénice LAMOUREUX, Carl MAHUZIES, Johanna MÉLINAND, Dominique PELLERIN, Guillaume VIARD

Absente (excusée) : Aïcha TITOUNI (donne pouvoir à Mme Desmaison)
Mme Lamoureux a été élu secrétaire

Nombre de conseillers en exercice : 11 – présents : 10 – votants : 11

DELIBERATION 29-27042026-17 REGULARISATION CADASTRALE – LA BARRE – ENQUETE PUBLIQUE – DECLASSEMENT ET ALIENATION DE CHEMIN RURAL

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme,

Vu le Code des relations entre le public et l'administration,

Considérant que certaines parcelles, section E, parcelles 1228, 1230, 1231, 2047, 1190, 1191, 1193, 1195, 1196, 1197, 1200, 2029, au lieudit La Barre présentent des anomalies ou occupations non régularisées,

Considérant qu'un chemin rural n'emprunte pas le tracé visible au cadastre, mais traverse des propriétés privées,

Considérant la nécessité de procéder à la régularisation afin d'assurer la sécurité juridique des propriétés,

Considérant que cette procédure nécessite la mise en œuvre d'une enquête publique et l'intervention d'un géomètre,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

1. D'engager une procédure de régularisation cadastrale concernant les parcelles susvisées ;
2. De faire réaliser le bornage par un géomètre ;
3. D'organiser une enquête publique conformément à la réglementation en vigueur ;
4. De solliciter la désignation d'un commissaire enquêteur ;
5. D'autoriser le Maire à accomplir toutes les démarches nécessaires et à signer tout document relatif à ce dossier ;
6. De prendre en charge les coûts engendrés par ce dossier.

Le 29 avril 2026
Le Maire,
M. T. BERNARD



La secrétaire de séance
Mme B. LAMOUREUX